

Le 13 juin 2005

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Bureau de l'Assemblée nationale
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur,

Nous incluons une copie des états financiers du Vérificateur général du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Brown, c.a., de notre cabinet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



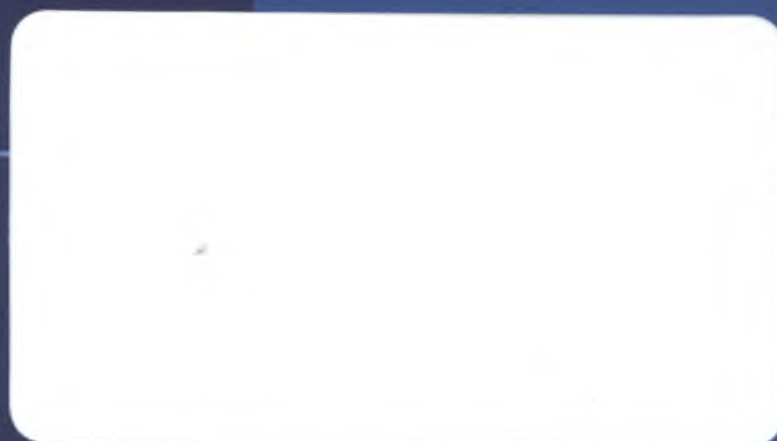
COMPTABLES AGRÉÉS
p.j.



Laberge Lafleur

S.E.N.C. DE COMPTABLES AGRÉÉS





Laberge Lafleur

S.E.N.C. DE COMPTABLES AGRÉÉS

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

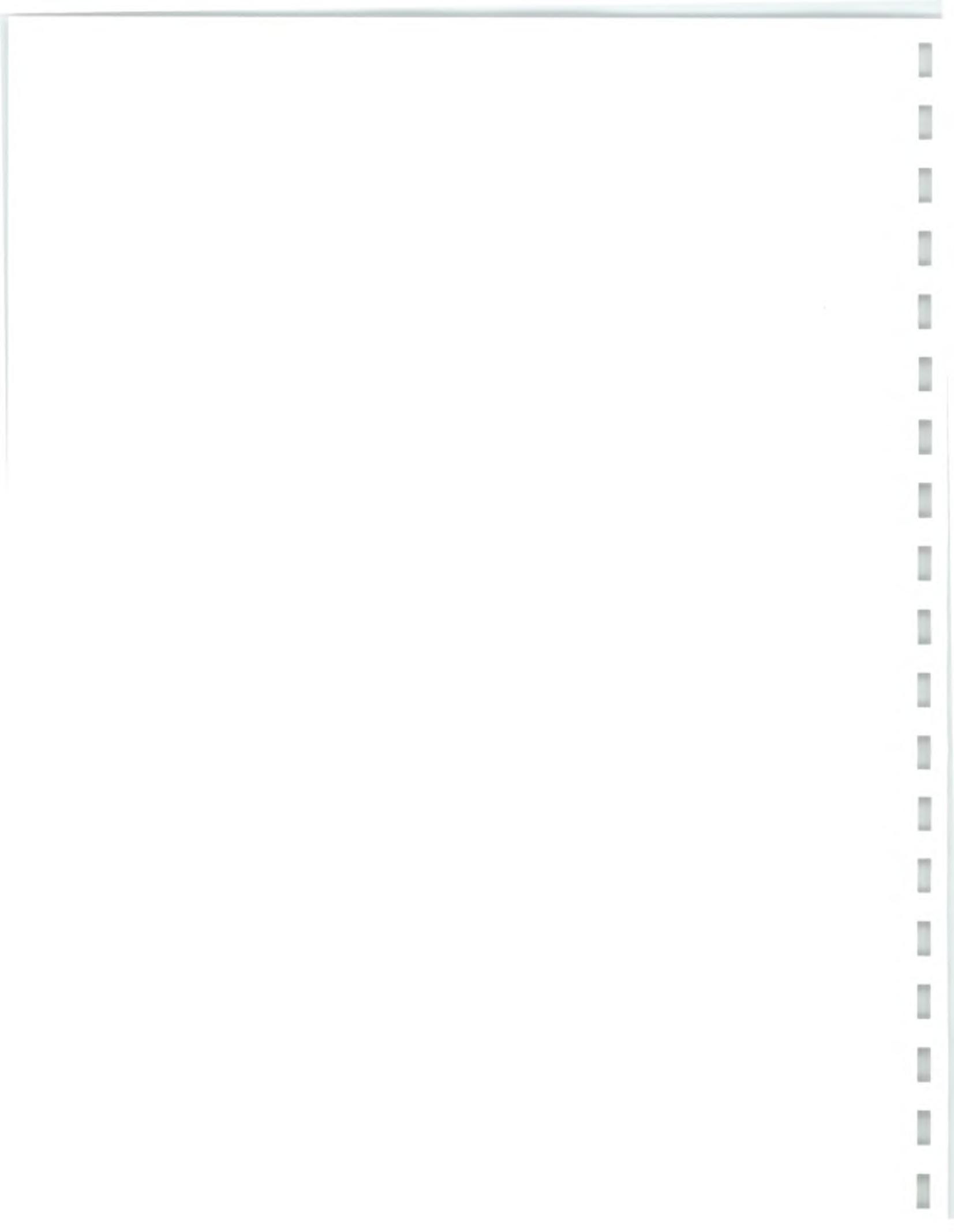
DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2005





VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et excédent	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6 à 10



RAPPORT DE LA DIRECTION

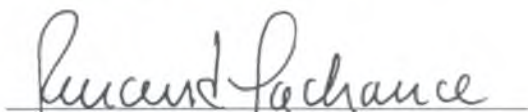
Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur S.E.N.C. de comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.


Directeur de l'administration


Le Vérificateur général

Québec, le 26 mai 2005



Le 26 mai 2005

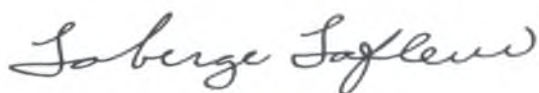
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2005 et les états des résultats et excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS



Laberge Lafleur

S.E.N.C. DE COMPTABLES AGRÉÉS



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

	2 0 0 5	2 0 0 4
REVENUS (note 3)	19 309	19 223
CHARGES		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	14 299	14 470
Autres traitements et avantages sociaux	377	328
	14 676	14 798
Fonctionnement		
Communications et transports	694	898
Services	1 911	1 551
Entretien	57	58
Loyers	1 056	919
Fournitures	363	378
Équipement	40	86
Amortissement des immobilisations corporelles	487	511
Amortissement des actifs incorporels	14	4
Autres charges	9	20
	4 631	4 425
	19 307	19 223
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	2	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

	<u>2 0 0 5</u>	<u>2 0 0 4</u>
A C T I F		
À court terme		
Droits de caisse	949	1 914
Débiteurs	9	15
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	<u>1 670</u>	<u>1 593</u>
	2 628	3 522
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	2 899	3 029
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>1 712</u>	<u>1 990</u>
	<u>7 239</u>	<u>8 541</u>
P A S S I F		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	2 626	3 522
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 7)	2 899	3 029
REVENUS REPORTÉS (note 8)	<u>1 712</u>	<u>1 990</u>
	7 237	8 541
EXCÉDENT (note 9)	<u>2</u>	<u>-</u>
	<u>7 239</u>	<u>8 541</u>
ENGAGEMENTS (note 10)		
ÉVENTUALITÉ (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les charges	2	-
Éléments sans incidence sur les droits de caisse :		
Amortissement des revenus reportés	(501)	(515)
Amortissement des immobilisations corporelles	487	511
Amortissement des actifs incorporels	14	4
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs	6	(6)
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	53	(104)
Créditeurs et frais courus	(896)	802
Provision pour congés de maladie	(130)	(11)
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour les) des activités d'exploitation	(965)	681
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(223)	(506)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement :		
Crédits parlementaires relatifs aux immobilisations corporelles	223	506
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DROITS DE CAISSE	(965)	681
DROITS DE CAISSE AU DÉBUT	1 914	1 233
DROITS DE CAISSE À LA FIN	949	1 914

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ces vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de droits d'utilisation technologique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Revenus reportés

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et virés aux revenus, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations qu'ils financent.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et n'est pas présenté à l'état des résultats et excédent.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

3. REVENUS

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les revenus présentés à l'état des résultats et excédent sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

	2005	2004
Crédits parlementaires		
Initiaux	19 113	19 113
Supplémentaires de l'exercice courant (1)	7	11
D'exercices futurs	(53)	104
	19 067	19 228
Utilisés pour les immobilisations	(223)	(506)
Virement des revenus reportés	501	515
Périmés	(36)	(14)
	19 309	19 223

(1) Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires pour l'embauche de personnel étudiant.

4. À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	2005	2004
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	1 670	1 593
À long terme		
Congés de maladie	2 899	3 029
	4 569	4 622

5. IMMOBILISATIONS

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	1 154	283	871	986
Matériel et équipement	840	403	437	588
Équipement informatique	1 400	1 028	372	394
	3 394	1 714	1 680	1 968
Actifs incorporels				
	53	21	32	22
	3 447	1 735	1 712	1 990



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

5. IMMOBILISATIONS (suite)

	<u>2 0 0 5</u>	<u>2 0 0 4</u>
Budget d'immobilisations corporelles		
Initial	250	250
Plus : Transferts de crédits parlementaires	9	256
	<u>259</u>	<u>506</u>
Acquisitions de l'exercice	(223)	(506)
	<u>36</u>	<u>-</u>
Crédits périmés pour les investissements		

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2 0 0 5</u>	<u>2 0 0 4</u>
Fournisseurs et autres	418	876
Traitements	638	1 120
Vacances	1 570	1 526
	<u>2 626</u>	<u>3 522</u>

7. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	<u>2 0 0 5</u>	<u>2 0 0 4</u>
Solde au début	3 029	3 040
Plus : Charges de l'exercice	349	258
Moins : Réévaluation	(166)	-
Moins : Prestations versées au cours de l'exercice	(313)	(269)
	<u>2 899</u>	<u>3 029</u>
Solde à la fin		

8. REVENUS REPORTÉS

	<u>2 0 0 5</u>	<u>2 0 0 4</u>
Solde au début	1 990	1 999
Plus : Crédits parlementaires de l'exercice pour l'acquisition d'immobilisations	223	506
Moins : Amortissement de l'exercice	(501)	(515)
	<u>1 712</u>	<u>1 990</u>
Solde à la fin		



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

9. EXCÉDENT

À compter de l'exercice 2005, le Vérificateur général du Québec est autorisé à reporter aux exercices subséquents l'excédent des revenus sur les charges jusqu'à concurrence de 3 % des crédits parlementaires initiaux.

10. ENGAGEMENTS

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de juin 2005 à août 2009. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2006	812
2007	812
2008	809
2009	788
2010	275
	3 496

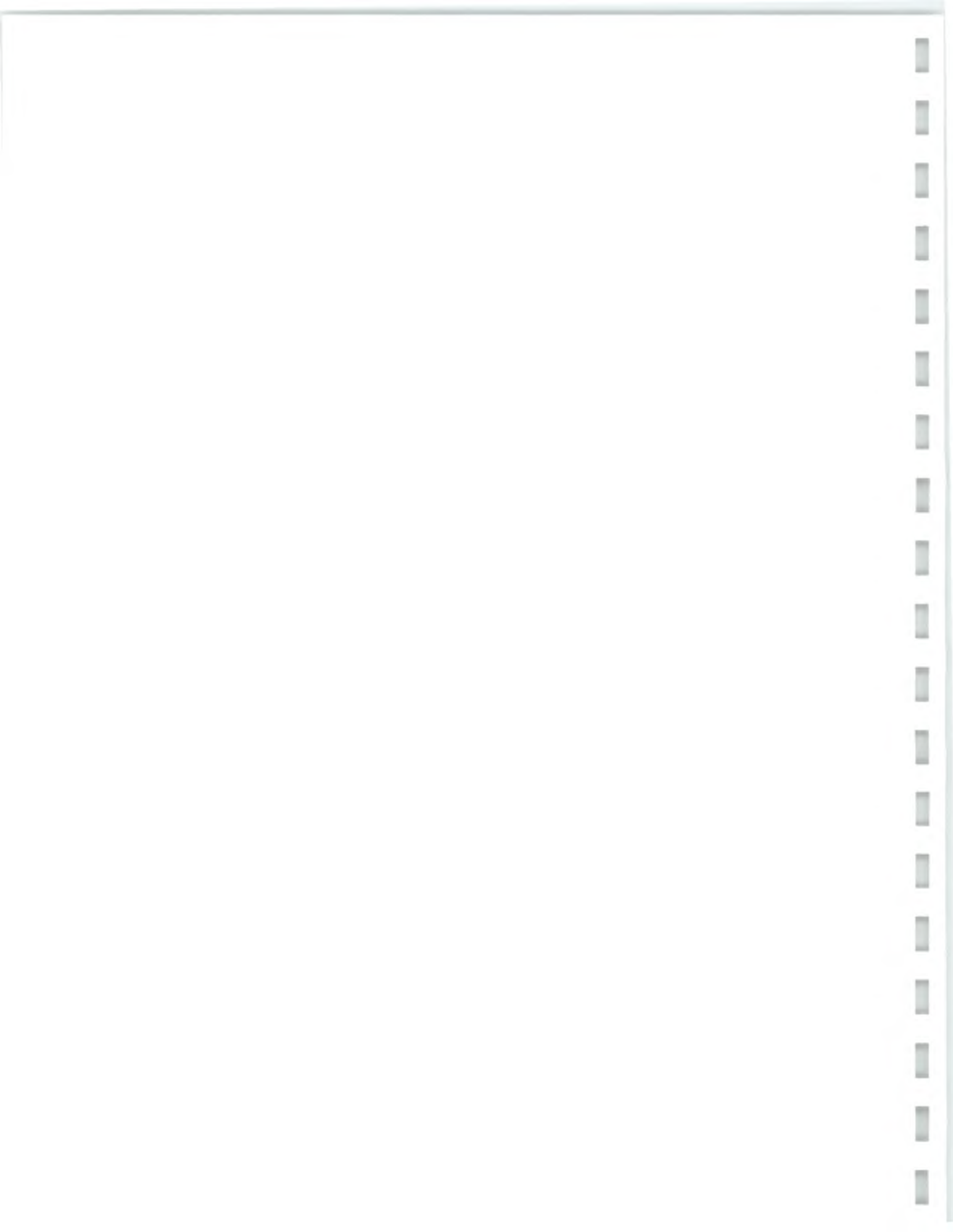
11. ÉVENTUALITÉ

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour le Vérificateur général du Québec.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, n'est pas présenté à l'état des résultats et excédent.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des instruments financiers à long terme n'a pu être évaluée car leur échéance est indéterminée.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2005.

